

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-241

Adoption du règlement R-2018-241 (Règlement pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2018)

Avis est donné, que le règlement R-2018-241 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2018, a été adopté le lundi 5 février 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 6 FÉVRIER 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 6 février 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier